

# Bik a Pawol

## Synthèse du samedi 12 octobre autour du thème : **BIEN VIEILLIR : de la retraite à sa succession**

*Illustrés par des vidéos et des interventions, nos échanges ont porté :*

### **PHASE 1 : LA PREPARATION DE LA RETRAITE**

- Point de départ ou point d'arrêt ? pour la plupart des présents, la retraite est le point de départ d'une nouvelle vie où on réapprend à vivre différemment, on doit prendre de nouvelles habitudes. Pour certains c'est encore plus rempli que la vie professionnelle, il y a plein d'activités et de réunions, on peut passer plus de temps avec son conjoint
- La préparation de la retraite : elle n'est pas toujours anticipé, c'est au moment où l'on y est qu'il faut trouver de nouvelles activités. Pour une participante, cela a été préparée pendant 2 ans, avec le retour en Guadeloupe pour profiter des bienfaits de la vie.
- Pour beaucoup de participants, on a de meilleures conditions de vie à la retraite aux Antilles qu'en métropole. On ne peut pas s'ennuyer aux Antilles.
- Une dame a décidé de partir à la retraite sur un coup de tête parce qu'elle était déçu du fonctionnement de l'administration. En demandant ses droits, on lui a dit qu'elle n'avait pas cotisé, et heureusement elle a pu justifier de ses droits grâce à toutes les fiches de paie qu'elle avait gardées.
- Pour certains, il faut continuer à travailler et à être en activité pour notamment ne pas être à la charge des ses enfants. Mais quand on a décidé de travailler après avoir pris sa retraite, et qu'elle n'est pas à taux plein, on paye des cotisations mais qui ne viendront pas augmenter la retraite. De même le montant des revenus du travail d'un retraité ne peuvent pas dépasser un certain seuil.
- Délais de préparation de la retraite : dépend de la carrière que l'on a eu. Délais court si toujours le même employeur ou dans la fonction publique. Quand on a travaillé dans plusieurs entreprises du privé, il vaut mieux s'y prendre à l'avance. Le relevé de carrière est consultable sur internet à partir de l'âge de 35 ans.

### **PHASE 2 : LES LIEUX DE VIE**

- Présentation vidéo de la colocation des seniors. Un participant trouve que ce mode de fonctionnement n'est pas possible en Guadeloupe car ce n'est pas dans la culture antillaise, les personnes préfèrent restées chez elles dans leur maison et avant ils avaient leurs enfants qui restaient avec eux.
- Effectivement la vie en métropole n'est pas la même avec les distances et avec la mentalité (les enfants maintenant s'occupent plus de leur propre vie), mais aujourd'hui les choses évoluent en Guadeloupe avec de plus en plus d'enfants qui partent, le fait qu'il y a moins d'enfants par famille, et donc plus de personnes âgées qui se retrouvent seules
- La colocation est finalement quelque chose que l'on pourrait mettre en place, car le maintien d'une activité et de relations sont quelque chose de bons, l'isolement fait perdre la confiance. Le nombre de maisons vides dans nos communes devraient permettre de mettre en place ce type de projets, qui en plus seraient générateurs d'emplois de proximité sur le territoire
- La maison de retraite ou l'EHPAD sont souvent associés comme un mouroir, et beaucoup de personnes ne veulent pas y finir leur vie. Mais pour certains, cela représente tout de même un lieu de soulagement car on y est pris en charge et cela enlève une charge du quotidien. Pour les personnes qui n'ont pas de moyens pour payer une maison de retraite ou un EHPAD, il y a des aides qui existent où il est possible d'hypothéquer sa maison en garantie du paiement
- Manque d'informations sur les aides à domicile, c'est la mairie via le CCAS qui doit avoir le rôle de centralisation des structures existantes.